



## Construction sur une parcelle familiale

Par **Jo988**, le **24/02/2015** à **02:39**

Bonjour à toutes et à tous,

J'habite en Nouvelle Calédonie et je me pose des questions sans trouver les réponses exactes[smile7]

J'ai la possibilité de construire une villa sur une parcelle non divisible appartenant à ma mère. Est-ce légalement faisable ?

Une fois le crédit immobilier contracté et la construction terminée, quels sont mes recours en cas de mésentente entre ma mère et moi ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Bonne journée

[smile3]

Par **cocotte1003**, le **24/02/2015** à **09:09**

Bonjour, aucun. Tout ce qui se trouve sur un terrain appartient au propriétaire du terrain, cordialement